

5 Houdemont ACTU



La campagne dans nos jardins

Les jardins
familiaux

Page 4

Les Francas :
les vacances
d'hiver

Page 10

Le budget
communal
2020

Page 14



Dépôt légal n°629 - Mars / Avril 2021 - Mairie de Houdemont - 03.83.56.21.22
Email : contact@mairie-houdemont.fr

Directeur de la Publication : Maurizio PETRONIO
Conception et mise en page : Mélissa ABDESSELAM et Carole LAMASSE

Insertion d'encarts publicitaires



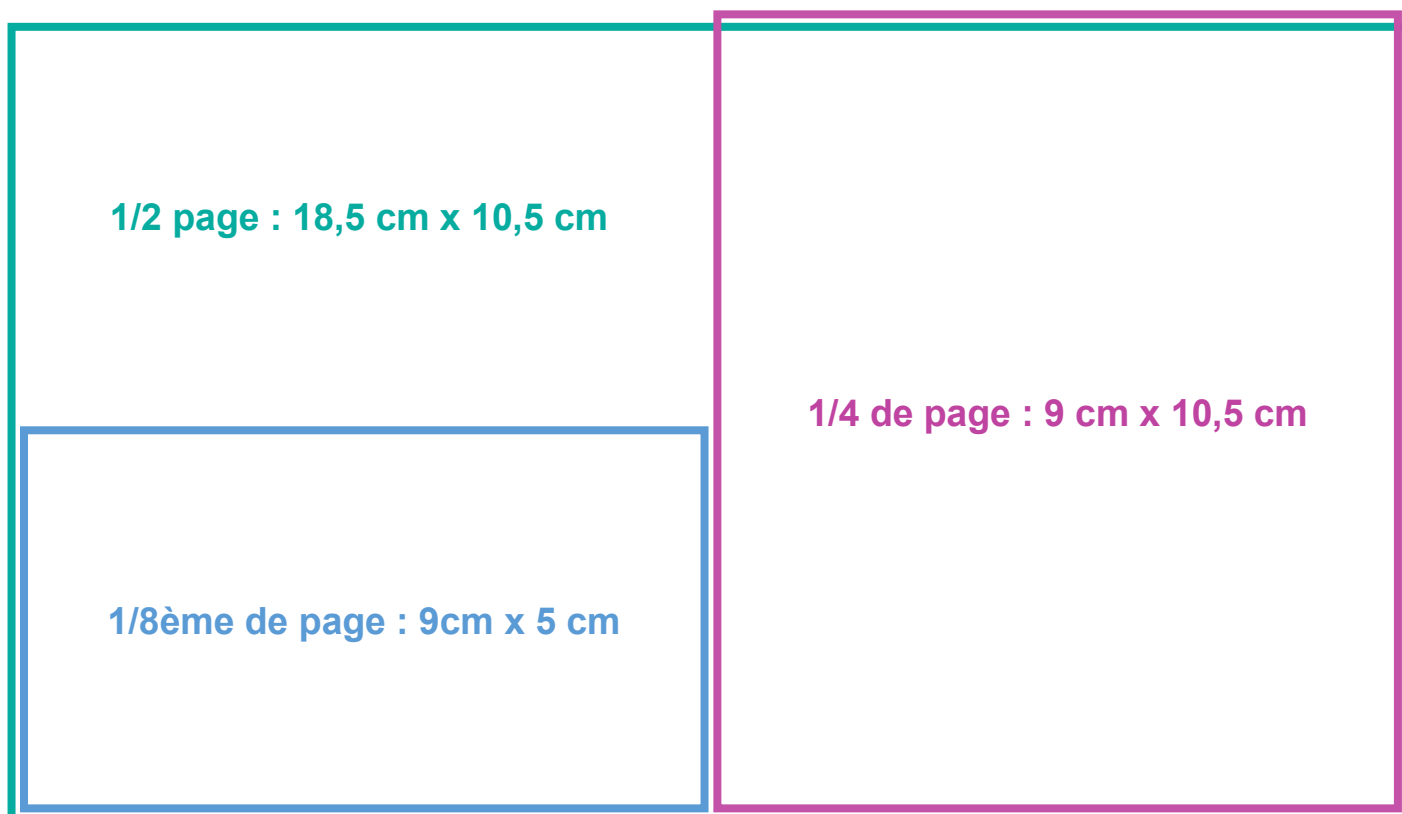
La grille tarifaire proposée vise à instituer des faibles coûts à des petits commerces, artisans et entreprises afin d'accéder à la publicité :

Pleine page (21,5 x 18,5 cm) : 100 €

Demi-page (18,5 x 10,5 cm) : 50 €

1/4 de page (9 x 10,5 cm) : 25 €

1/8^{ème} de page (9 x 5 cm) : 15 €



Un logo pour Houdemont



Ville de
Houdemont

Vous l'avez peut-être déjà remarqué, la ville de Houdemont s'est dotée d'un logo. En effet, jusqu'à présent le seul symbole visuel de notre commune était le blason. Pas assez reconnaissable et identifiable, notamment pour les personnes externes à la commune, l'utilisation du blason perdait de son sens.

Un logotype a donc été créé, il permet d'identifier la provenance d'un support d'information d'un simple coup d'œil. Il sera apposé sur tous les courriers émanants de la Mairie et permettra ainsi de créer l'identité visuelle de la ville.



Chers Houdemontaises et Houdemontais,

À l'instant où je rédige cet édit, l'apparition des rayons du soleil, les températures plus clémentes présagent de l'arrivée prochaine du printemps, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

La période qui s'ouvre nous permettra, de voir la fin de cette pandémie mondiale. Voilà plus d'un an maintenant qu'elle bouleverse nos habitudes, nos certitudes, nos vies.

Je ne m'attarderai pas sur ce sujet largement relayé par les médias.

Je n'alimenterai pas davantage cette période qui peut paraître anxiogène pour un grand nombre d'entre vous. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

L'impossibilité de nous réunir en public que ce soit par les comités de quartier, les conseils municipaux, vous donne certainement l'impression que nous nous éloignons de vous. Or, il n'en est rien, nous travaillons de manières adaptées à la crise, par la tenue de conseils municipaux partagés publiquement sur les réseaux sociaux, par des échanges de courriels ou d'entretiens téléphoniques. En effet, je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour vous aider à lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Nous ne fléchirons pas pour autant dans la mise en œuvre de nos projets.

Nous nous étions engagés pour une transparence exemplaire nous la mettons en pratique. Ainsi, lors du dernier conseil municipal nous avons présenté le débat d'orientation budgétaire malgré que cela ne soit obligatoire pour notre commune au vu de la loi. Vous retrouverez toutes les informations dans ce numéro. La prochaine étape sera le vote du budget et le lancement des premiers travaux pour améliorer votre quotidien.

Vous pouvez me contacter au 06 70 62 58 11

Bien cordialement

Maurizio Petrovici

Maire de Houdemont
Vice-président de la Métropole du Grand-Nancy

Concours des maisons et balcons fleuris



Depuis 2010, la ville de HOUEMONT est engagée à pratiquer les **écogestes** en matière de développement durable sur le territoire de la commune.

La nouvelle version du concours des maisons fleuries vous invite à contribuer à la préservation de la **biodiversité** dans vos jardins, en vous permettant de vous inscrire sur la base du volontariat.

Vous trouverez le bulletin de participation et le nouveau règlement du concours, que vous avez reçus dans vos boîtes aux lettres, sur le site de la commune. Le bulletin de participation est à retourner en mairie **pour le 18 avril 2021**.



Déjections canines



Nous avons besoin de votre avis pour améliorer le confort de nos promenades sur le territoire de la commune.

Bon nombre de propriétaires de chiens utilisent les sacs destinés au retrait des déjections de leurs compagnons mais, malgré tout, certains endroits deviennent difficilement praticables.

Afin de permettre et encourager une pratique plus civique, sur les secteurs peut être mal équipés en distributeurs de sacs et en poubelles, la municipalité propose de soumettre à tous les habitants de la commune, un court questionnaire.

Les réflexions et suggestions nous serviront à améliorer les équipements urbains dans ce domaine.

Merci de répondre au questionnaire que vous trouverez sur le site de la ville de HOUEMONT, il est à retourner en mairie avant le 18 avril.

Jardins familiaux



La ville de Houdemont a souhaité mettre à disposition des Houdemontais des jardins familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche engagée par la municipalité autour des valeurs suivantes : convivialité, solidarité, entraide et écocitoyenneté.

Ce projet a pu aboutir grâce à des propriétaires qui ont mis à disposition à titre gracieux quelques parcelles. Une convention de mise à disposition a été signée entre la mairie et les propriétaires dans laquelle il est mentionné que les recettes de location devront faire l'objet d'un don à une association humanitaire : La banque Alimentaire.

10 parcelles d'environ 50 à 100m² seront mises à la location des Houdemontais. Pour bénéficier d'un jardin familial vous devez impérativement être domicilié à Houdemont. Les demandes devront être déposées en mairie au format papier ou par mail à contact@mairie-houdemont.fr. Afin d'assurer une impartialité totale, l'attribution se fera par tirage au sort parmi les dossiers déposés. Un contrat de location et le règlement seront signés entre la mairie et le jardinier.

Le loyer est de : 20€ pour les petites parcelles et 40€ pour les grandes à l'année.



Le lavoir de la commune a retrouvé une nouvelle jeunesse.



Construite, semble-t-il, en 1847, cette fontaine, alimentée par la source du Fonteno, était nommée « l'égayoir », car il s'agissait du lieu où les poules et les canards s'ébrouaient. À son origine, le lavoir, dit « du bas » comportait une grande auge qui fut complétée dans les années 1937 par le bac en béton actuellement en l'état.



Les tuiles « canal » anciennement appelées « tige de botte » ont été remplacées par des tuiles en terre cuite à fort galbe, de couleur « Terre Nuancée » qui procure un aspect tuile canal authentique.

L'ancienne toiture était en très mauvais état (Tuiles poreuses, bois en sous pente pourri). L'étanchéité est désormais assurée et garantie pour une durée de 20 à 30 ans grâce à une technique de lattage contre lattage avec film sous toiture.

Rappel : le ramassage des ordures ménagères



Depuis plusieurs mois, de nombreuses incivilités sont constatées sur la commune. Le règlement de l'inter collectivité fixe l'heure à partir de laquelle les ordures ménagères peuvent être sorties chaque veille de ramassage.

Ainsi, les poubelles doivent être sorties la veille au soir **à partir de 19h**. Une fois la collecte faite, les bacs doivent être retirés de la voie publique le plus tôt possible.

Les **bacs de déchets ménagers** sont collectés le **mardi matin** et doivent donc être sortis le lundi soir au plus tôt à 19h.

Les **éco-sacs**, quant à eux, sont collectés le **mercredi matin** et doivent donc être sortis le mardi soir après 19h.

En dehors de ces horaires, la présence des sacs ou bacs sur la voie publique est considérée comme un non-respect des règles de collecte et est passible d'une amende forfaitaire de 68 €, en application de l'article R632-1 du code pénal.

Si vous constatez que les éco-sacs n'ont pas été relevés, contactez la mairie le plus rapidement possible pour qu'une nouvelle collecte soit programmée le jour même.



Photographie : Métropole du Grand Nancy



En 2021 encore, la COVID aura eu raison du sport.

En effet, le club de tennis de table a fait une rentrée timide et est maintenant sur le banc de touche. Les nouvelles règles sanitaires ne permettent toujours pas de pratiquer un sport en salle.

Malgré un optimisme et une volonté de fer, la compétition JT PING, réservée aux jeunes, qui devait se dérouler à Houdemont le 20 mars 2021, a dû être annulée.

La saison avait pourtant bien démarré, avec pour preuve les scores très positifs des pongistes houdemontais.

Espérons que l'acquisition des 5 nouvelles tables, faite en septembre 2020, permettra de remotiver les troupes lorsque les entrainements pourront reprendre.



Des nouvelles d'Ecovillage



Les coups de vent et la neige de janvier 2021 ont provoqué la chute de branches dans les coteaux, bloquant ainsi les sentiers de randonnée. Les Chantiers Nature sont allés dégager les chemins pour permettre aux habitants de retrouver ces espaces de nature. Lors des derniers chantiers, les bénévoles d'Ecovillage ont remplacé également certaines balises de ces sentiers pour faciliter le cheminement et assurer le retour au village !



Les bénévoles ont également nettoyé les nichoirs dans la ville, soit près de 40 installés dans les squares et les parcs. Ces nichoirs, favorisent la présence des mésanges dans nos contrées, permettent de développer la biodiversité et induisent la limitation des chenilles processionnaires.

Ils ont effectué un grand nettoyage du site du belvédère et débroussaillé la butte devant la nouvelle table d'orientation, afin que les promeneurs puissent bénéficier d'une vue largement dégagée entre la métropole et la cathédrale de St Nicolas de Port.



Enfin, au début de l'année 2021 un groupe a consolidé les mares afin que le niveau d'eau suffise à la ponte des crapauds et grenouilles rousses.

Ecovillage intervient tout au long de l'année, pour la nature, dans la convivialité et pour le bien de tous.

Pour les rejoindre, consultez les activités sur le site internet. www.ecovillagehoudemont.fr et adhérez en ligne.

Une initiative : Roma'nampy



Votée au conseil municipal du 02 mars, une convention a été établie entre la commune et l'association Roma'nampy afin de proposer aux concessionnaires de sépultures situées dans le cimetière de Houdemont, un service d'entretien et de fleurissement de leurs monuments.

Cette association, à but non lucratif, apporte son soutien aux soins des enfants malades et des personnes démunies de MAJUNGA à MADAGASCAR.

Le nom de cette association vient de Roma, diminutif de Romaric et « manampy » qui signifie aide en malgache. Cette association a été créée à la suite d'un accident qui a coûté la vie à Romaric PAREL. Interne en cardiologie, il avait entrepris avec sa compagne Hana, interne en pédiatrie, une mission humanitaire pour apporter leur aide au dispensaire de Majunga à MADAGASCAR.

L'association reste en lien permanent avec les médecins bénévoles du dispensaire pour continuer l'action qu'ils avaient initié, et grâce à de multiples initiatives et des dons généreux, elle apporte un soutien précieux matériel et médical à une région très démunie.

L'association a été reconnue d'utilité publique ; tous dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Pour tout renseignement, contacter l'association Roma'nampy :

Adresse mail : roma'nampy@gmail.com

Téléphone : 06 98 43 87 61

VSA - Voisins Solidaires et Attentifs



Le dispositif Voisins solidaires et attentifs (VSA) vise avant tout à assurer la sécurité de chacun.

Ce réseau de volontaires est à l'écoute des habitants et recueille toutes les informations qui concernent une présence anormale de personne, des comportements suspects, une circulation inhabituelle de véhicules, etc. Il demeure attentif à tout événement suspect, menace ou délit en cours.

Être Voisin Solidaire et attentif, c'est aussi **réactiver la solidarité entre voisins** et lutter contre l'isolement des personnes âgées ou fragilisées en étant un relais de proximité pour alerter le CCAS de la commune si nécessaire.

En tout état de cause, il s'agit avant tout de solidarité et non de surveillance afin de toujours « mieux vivre ensemble ».

En 2015 a été mis en place le réseau VSA sur notre commune, divisée en cinq quartiers : Egrez Sud, Egrez Centre, Gare Epinette, Fonteno Village, Sources. Des référents de quartiers et des correspondants de quartiers servent de relais entre les citoyens et la mairie.

Ce dispositif VSA est toujours en activité, ralenti par la crise sanitaire mais également par l'obligation de se mettre en conformité par

rapport au Règlement Général à la Protection de Données (RGPD) édicté depuis le 25 mai 2018.

À ce titre, le traitement VSA, conformément aux préconisations de la CNIL, est placé sous la responsabilité du maire et repose sur une base légale « mission d'intérêt public ». Les adhérents qui rejoignent le dispositif sont informés de leurs droits en matière de protection des données personnelles et de respect de leur vie privée. Leurs données ne sont transmises à aucun tiers extérieur non autorisé et sont actualisées ou supprimées en temps réel. Pour toute information, notre DPO est joignable à cnil@grandnancy.eu ou au **03 57 80 06 57**.

Dans les prochains jours nous reviendrons vers vous afin de vous faire signer un formulaire d'adhésion, que vous pourrez vous procurer en mairie ou sur le site internet de la ville :

<https://www.houdemont.fr/>

Ce formulaire vous permettra d'être inscrit dans le nouveau logiciel dont la mairie s'est dotée et qui permet d'assurer la conformité au RGPD, notamment lors des échanges entre référents et adhérents VSA.



Retour en image sur les deux semaines de vacances, animées par Les Francas d'Houdemont. Outre les activités traditionnelles, qu'elles soient manuelles ou physiques, les enfants ont découvert l'univers de la radio mais aussi de la vidéo.

La première semaine était articulée autour d'ateliers pratiques permettant de découvrir l'animation radio. Ainsi, à travers des activités ludiques, les enfants apprennent à s'exprimer et à vaincre leur trac. Le Maire, Monsieur Maurizio PETRONIO, a rendu visite aux enfants et a été interviewé par ces derniers. Les élus locaux, Fabienne DARMET et Mohamed REZOUK, se sont également prêtés au jeu, en répondant aux questions des enfants en direct à la radio.

La seconde semaine, quant à elle, était placée sous le signe de la vidéo ! Les enfants ont également appris à faire de la prise de vue. Les jeunes caméramans ont filmé un tutoriel permettant la réalisation de pâte à crêpes, une présentation des Francas ainsi qu'une interview de François PIERSON, adjoint jeunesse et sport.

Grands et petits ont ainsi passé une semaine riche en apprentissage, mais toujours en s'amusant !



Inscription aux vacances de printemps



Notre centre de loisirs, animé par les FRANCAS, accueillera vos enfants de 3 à 12 ans du 26/04/2021 au 30/04/2021 et du 03/05/2021 au 07/05/2021.

Les inscriptions se sont déroulées le samedi 27 mars 2021 de 9h à 12h au groupe scolaire rue de Lorraine à Houdemont

Il est toujours possible de s'inscrire en contactant les FRANCAS au **03 83 33 11 71**

Yvann et l'équipe d'animateurs vous y attendent nombreux pour des journées riches en activités !!!

Les chantiers jeunes



La municipalité lance les chantiers jeunes à compter du début juillet 2021 :

12 à 15 enfants de 13 à 17 ans seront encadrés par un animateur communal pour réaliser des chantiers et des loisirs durant 1 semaine début juillet et 1 semaine fin août.

Une première réunion s'est tenue samedi 20 mars à la salle polyvalente où une dizaine de jeunes sont venus y assister et donner leurs idées, accompagnés pour certains de leurs parents.

Nous organiserons une autre réunion dont la date vous sera communiquée ultérieurement.



Pour plus d'information, vous pouvez contacter la mairie de Houdemont par téléphone au **03 83 56 21 22** ou Mohamed REZOUK par mail sur mohamed.rezouk@mairie-houdemont.fr

Le Conseil Municipal des Enfants



Les élections du conseil municipales des enfants ont lieu le samedi 27 mars. 45,5% de participation.

12 enfants sont élus, la parité a été respectée, puisque 6 filles et 6 garçons vont siéger au conseil.

Rendez-vous le 10 avril à 10h00 pour la mise en place du conseil municipal et l'élection du maire et son adjoint.

Bravo à tous les candidats et merci aux électeurs pour leur participation.

Les résultats des élections :



NOM Prénom	Classe	Résultat
MARINGER Lucas	CM2	13,3%
THINLOT Eloïse	CE2	13,3%
MEKHERBECH Camélia	CE2	7,7%
OUMEDDOUR Walid	CE2	7,7%
SOUIRI Inaya	CM2	7,7%
SEJOURNE Noa	CM1	6,6%
MALINOWSKI – SICOT Juliette	CM1	5,5%
MALLET Lucile	CE2	5,5%
HOELTZEL DUMOTIER Alexis	CE2	4,4%
FONTAINE Mahell	CM1	4,4%
MEKHERBECH Melwan	CM2	4,4%
COCHET Nicolas	CM2	3,3%
FOUCAL GOBERT Baptiste	CM1	3,3%

Christine ERARD tire sa révérence



Une retraite bien méritée.



Parce que l'âge de la retraite est inscrit pour honorer une riche aventure professionnelle, Christine ERARD, notre Christine, quitte la mairie de HOUEMONT après avoir passé 12 années à jongler entre les chiffres et les lettres à travers les nombreux dossiers liés à ses attributions, en composant avec les divers DGS, maires et adjoints ; en ayant toujours le souci de contenter tous et toutes avec professionnalisme et disponibilité.

Christine a habité HOUEMONT durant 20 ans et s'est beaucoup investie comme bénévole dans diverses associations avant d'intégrer l'équipe des agents municipaux : association des donneurs de sang, association des assistantes maternelles, USEP...

En accompagnant ses enfants, tous 3 scolarisés à HOUEMONT, elle a saisi de nombreuses occasions d'aller à la rencontre des Houdemontais en étant elle-même assistante maternelle pendant 6 années et de créer des liens chargés d'amitié et d'affection avec beaucoup d'entre eux.

Le conseil municipal, ses collègues, ses amis, savent que Christine abordera cette retraite, bien méritée, avec son enthousiasme, son énergie et son goût des autres ; ils lui souhaitent de réaliser de beaux projets après des vacances sereines et apaisantes.

Exposition Les insectes



Du **27 mars au 20 avril**, la bibliothèque municipale, en partenariat avec la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle, organise une exposition autour des **insectes** retrouvez l'exposition dans le hall de la Mairie.

Cette exposition est accompagnée d'un large choix de documents pour en apprendre davantage sur ces petites bêtes à 6 pattes.

À partir du **21 avril**, cette exposition laissera place aux **super-héros** !



L'heure du conte



Pour faire voyager les plus petits, l'heure du conte reprend du service à partir de la rentrée des vacances de Pâques. Les enfants pourront profiter d'un moment de divertissement et voguer dans leur imaginaire pendant la lecture des bénévoles.

Nous vous donnons rendez-vous, **les mercredis 12 mai et 9 juin**, en salle du conseil (à la Mairie), à 16h30. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, rapprochez-vous de notre bibliothécaire.



Le décès de Pierre MUNIER, survenu le 28 novembre 2020 à l'âge de 94 ans, a attristé un grand nombre de Houdemontais parmi lesquels il comptait de nombreux amis.

Arrivé à HOUEMONT, avec sa femme Marie Thérèse et ses 4 enfants, en 1958, il a siégé au conseil municipal de 1959 à 1984.

Il s'est aussi investi, toujours avec une grande motivation, dans de nombreuses associations : le CCAS, le Comité des Fêtes, la Croix Rouge, les Anciens Combattants, le Cercle d'Études Locales, la Paroisse, les Randonneurs Houdemontais dont il a été membre fondateur en 1983 et l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Houdemont dont il a été Vice-président, puis élu Président en 1999.

Durant toute son activité professionnelle, il prenait le train vers NANCY pour rejoindre la droguerie « l'arc en Ciel » où il a travaillé durant 46 ans et c'était avec émotion qu'il évoquait ses 4 voyages par jour avec les usagers du rail qu'il appelait sa « seconde famille ».

Infatigable marcheur, il connaissait sa commune à travers ses moindres charmes et évoquait ses souvenirs avec passion.

Ses nombreux amis se souviennent de lui comme d'un homme chaleureux, discret, généreux, bienveillant, convivial, énergique, dynamique, enthousiaste et toujours de bonne humeur.

L'absence de « Petit Pierre », comme ils l'appelaient, laisse un vide immense au sein de la communauté Houdemontaise, mais il reste bien présent dans le cœur de tous.

Sources :

- Bulletin Municipal n° 26, Houdemont-Information, Juin 2006
- Edition spéciale du 50ème anniversaire, ARPAH, octobre 2016
- N° 223 du 08/12/2020 du bulletin des Séniors de HOUEMONT
- Photo Les Randonneurs houdemontais



Réception de masques



Début mars, la commune de Houdemont a réceptionné des masques pour son personnel communal.

Afin de remercier la commune de sa fidélité, l'entreprise **France Cardio**, située à Seichamps, a offert quelques masques pour les enfants du groupe scolaire Maurice et Katia KRAFFT.

Ces masques ont ensuite été distribués aux élèves de l'école.



Suppression de la taxe d'habitation



La réforme de la taxe d'habitation a permis à une large majorité de ménages, environ 80%, d'être exonérée du paiement de cet impôt local en 2020. Pour les 20 % de foyers restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera progressivement jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera cet impôt. Seule subsistera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

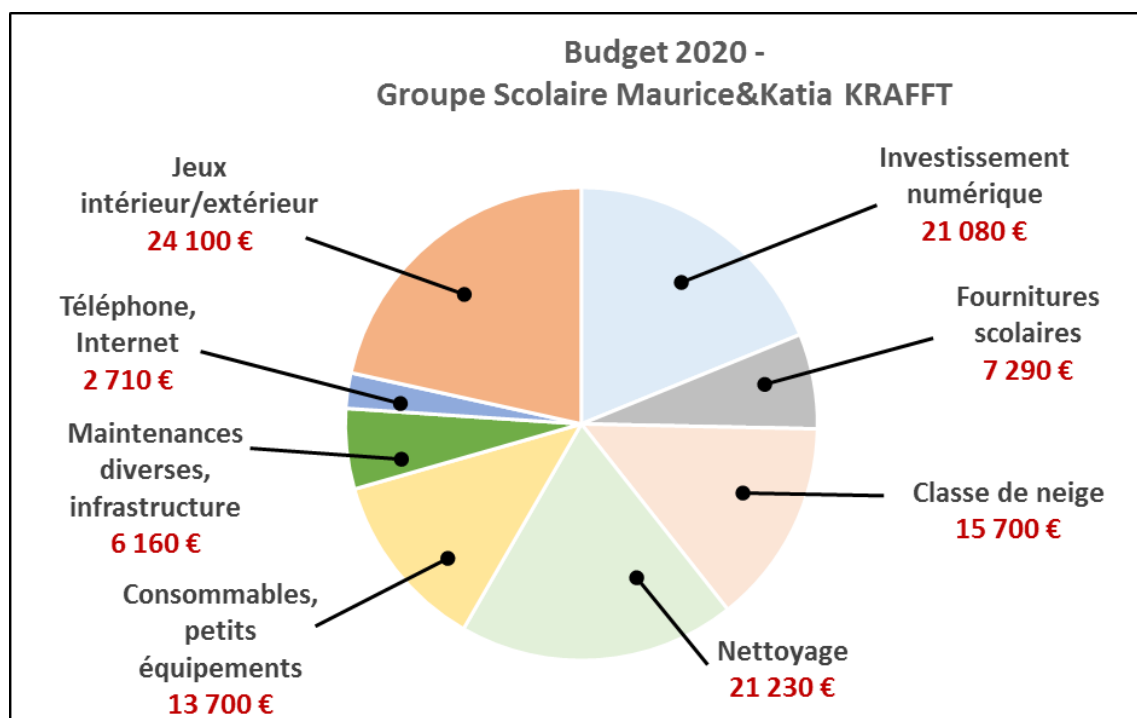
A partir de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes afin d'éviter les pertes de ressources liées à la suppression de cet impôt. Pour Houdemont, la taxe d'habitation représente près de 269 000 € qui seront intégralement compensés par la taxe foncière départementale. Afin de maintenir un niveau constant de ressources avant et après réforme, un « coefficient correcteur » est mis en place pour éviter les sur ou sous compensation.

En conséquence, pour les contribuables propriétaires, la présentation de l'avis d'imposition 2021 évolue. La colonne d'imposition départementale sera supprimée de l'avis d'imposition et le taux communal apparaîtra visuellement en forte augmentation. Au taux communal du foncier bâti, maintenu à 7,72% depuis 5 ans, s'ajoutera le taux départemental. Cette nouvelle présentation n'aura pas d'incidence sur le montant de l'impôt foncier.

Groupe scolaire : une priorité pour les investissements 2020



Dès son investiture, la nouvelle municipalité a mobilisé un budget conséquent destiné au groupe scolaire, aux enseignants et aux élèves. En 2020, près de 112 000 € sont consacrés aux investissements et fonctionnements du nouvel établissement Maurice et Katia KRAFFT.



La priorité a été donnée à l'accélération du virage numérique à l'école. Le budget mobilisé, à hauteur de 21 000€, a permis l'acquisition d'ENI (Ecrans Numériques Interactifs), d'une classe mobile et d'espaces collaboratifs enseignants/parents/élèves. À ce jour Houdemont fait partie des écoles les mieux équipées du département.

À noter qu'en raison des mesures d'hygiène liées à la Covid 19, l'activité nettoyage a été renforcée et le budget dédié augmenté en 2020.



Les investissements

En 2020 le budget d'investissement a été prioritairement orienté vers **le groupe scolaire** avec **45%** des dépenses consacrées à sa construction et à l'achat d'équipements pour un total de **205,8 K€**.

Les autres dépenses ont été contenues et légèrement inférieures au budget prévisionnel 2020. La crise sanitaire, les élections municipales et le report d'installation de la nouvelle mandature expliquent ce constat.

Hors groupe scolaire, **22% des investissements**, sont liés à **l'environnement, au cadre de vie et 25% des investissements, aux travaux**. En dépenses, le budget se clôture à hauteur de 450,2 K€.

Nos recettes d'investissements relèvent exclusivement de la vente de l'école élémentaire pour environ **850 000 €** et l'encaissement du FCTVA* pour 464 K€. L'année 2020 est donc marquée **par un niveau de ressources inhabituel (1332,8 k€)**.

Le fonctionnement

Les dotations de la Métropole, d'un montant de **853,4 K€** sont notre **principale source de financement avec plus de 40%** du montant global des recettes du budget de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'Etat, La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a connu une baisse continue et drastique depuis 10 ans, en passant

de 207 000 € à 0 € en 2020. Seule est maintenue la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 15 000 €.

Malgré cette baisse, les taux des taxes locales (habitation et foncières) ont été maintenus depuis 5 ans.

Les revenus provenant des produits et services (périscolaires, cimetièrre, produits forestiers, salle polyvalente), d'un montant de **111, 2 K€**, ont **chuté de 20%** par rapport à 2019 en raison du contexte sanitaire.

Les charges générales (480,3k€), sont inférieures au prévisionnel 2020 de 26%. Les charges de personnel se situent sur le même niveau que 2019 et représentent 57% des dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2020 est clôturé à 2088,7 € en recettes et 1567,9 K€ en dépenses. Il dégage **un excédent de fonctionnement qui permettra de financer les investissements 2021**.

La situation financière de Houdemont reste saine. Le montant de l'endettement par habitant représente 1064 €. Notre commune dégage **une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux dépenses d'investissement** sans recourir à l'emprunt.

**FCTVA : dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA supportée pour les dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement.*

Le dispositif Crit'Air



À compter du 1^{er} juin 2021, la circulation différenciée, sur base de la **vignette Crit'Air**, sera appliquée, dans le Grand Nancy, pendant les pics de pollution prolongés.

Son objectif : atténuer les effets de ces épisodes sur notre santé et plus particulièrement celle des plus fragiles.

Le principe de la circulation différenciée est de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants pendant les épisodes de pollution (c'est-à-dire les véhicules équipés des certificats Crit'Air «électrique et hydrogène» et les Crit'Air 1 à 3). La circulation différenciée sera instaurée dès le deuxième jour de la procédure d'alerte lors d'un épisode de pollution, entre 6h et 20h. Tous les conducteurs d'un véhicule motorisé qui circulent dans la métropole sont concernés.

Pour obtenir votre vignette, rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr



Lors de la campagne électorale, nous nous sommes engagés à vous présenter un débat d'orientation budgétaire. Il a ainsi été mis à l'ordre du jour de la dernière assemblée, nonobstant le fait qu'il soit facultatif. L'importance de ce débat permet d'avoir une vision claire de la future stratégie financière de la commune et des contraintes auxquelles elle est exposée.

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un calendrier et un contexte exceptionnel. Le budget 2021, premier budget de la nouvelle mandature 2020-2026, s'élabore après le renouvellement du Conseil municipal dans un environnement économique international et national inédit marqué par la crise sanitaire du coronavirus.

La fiscalité locale sera modifiée en 2021, du fait de la suppression de la taxe d'habitation et de la redéfinition d'un nouveau panier fiscal entre les collectivités.

Ces réformes fiscales auront une incidence sur les dotations perçues par la commune dans les prochaines années.

Les investissements de l'année 2020 se sont élevés à 450 888€ avec principalement, 35% dédiés au solde du groupe scolaire, et 10,40% aux équipements scolaires.

Nos prévisions d'investissements 2021, avant le vote du budget du 30 mars, s'élèvent à 805 800€ avec 12% consacrés à la sécurité, 14% au cadre de vie et 31,40% à des travaux au sein de la mairie, de la salle polyvalente ainsi que des programmations futures concernant l'aménagement de la Source du Fonteno et la rénovation du complexe sportif.

Le remboursement des emprunts, qui fait également partie du budget d'investissement, représente, pour l'année à venir, un montant de 87 €/habitant. Ce budget est établi en maintenant les taux d'imposition.

Le contexte économique et financier, national et métropolitain, nous incite à la prudence pour les années à venir. Malgré les incertitudes sur l'évolution de nos dotations à compter de 2022, la commune pourra compter sur sa gestion financière saine et rigoureuse pour poursuivre ses projets et faire face à ses engagements.



A l'heure de l'établissement des budgets 2021 qui seront adoptés fin mars, le conseil municipal du 2 mars était consacré en partie à la présentation d'éléments financiers et des orientations retenues par la commune pour les projets d'investissements 2021 plus particulièrement.

Un des points retenus semble, cependant, assez surprenant. Celui du renforcement voire du remplacement des grillages dans tout le périmètre de la nouvelle école avec un coût assez conséquent. Même s'il répond à des contraintes liées au plan Vigipirate, cela aurait pu être intégré au projet initial, ce qui aurait permis de dégager ces fonds pour d'autres investissements.

Les projets à venir portent, entre autres, sur les aménagements du parc de la Ronchère, de la zone des sables rouges, de l'installation de caméras ou encore à plus long terme sur une réflexion sur le devenir du complexe du Mancès fortement énergivore. Ces projets doivent, à notre sens, être le moment d'échanger avec les habitants afin de nourrir les décisions du conseil municipal.

Il en est de même sur le projet d'interdire la montée des véhicules de la rue du Fonteno vers Brabois relaté dans le dernier bulletin municipal. Seuls quelques riverains de ladite rue ont été conviés à une réunion à Houdemont avec la participation de nombreux Vandopériens en décembre 2020. Pourtant cette question concerne tous les Houdemontais. Il serait pertinent de les associer en raison du nouveau plan d'ensemble des mobilités décrété par la Métropole avec comme enjeux la sécurité, la mobilité, la pollution et la tranquillité en vue d'une construction globale garantissant aussi les intérêts des riverains.

Au-delà des choix présentés, les réformes prévues par l'Etat continuent. Avec la fin de la taxe d'habitation pour les résidences principales pour tous les foyers en 2023, un nouveau mécanisme de compensation couplé à la taxe départementale sur les taxes foncières des propriétés bâties voit le jour. Ce mécanisme subtil calcule le potentiel fiscal et financier des communes avec une clé de répartition adaptée à leur richesse.

Ce nouveau mode de financement des ressources publiques basé sur la perception d'une part de TVA entraînera des conséquences sur les dotations perçues par les communes. Sur le bassin nancéien, la nôtre possédant un fort potentiel fiscal, risque d'être impactée défavorablement en termes de ressources dans les prochaines années. Si c'était le cas, de qui va alors dépendre nos investissements locaux ?

Assistante sociale



Assistante de service sociale pour les habitants de Houdemont :

Madame Chloé PREVOT
Maison Départementale des Solidarités
Grand Nancy Sud-Est
Site de Tomblaine

11 avenue de la paix
54510 Tomblaine

03 83 29 22 98

États civils



Bienvenue à ...

21/01/2021 Léa, Marie EHRENFELD

Ils nous ont quittés ...

07/01/2021 Gilberte CALOT
22/01/2021 Gérard, Paul STOQUERT
31/01/2021 Raymond, Henri, Marcel SCHIFERDECKER
27/11/2021 Jean LAURENT
13/02/2021 Simone, Anna MARCHAL
20/02/2021 Stéphanie ROZALSKI
20/02/2021 Geneviève, Marie, Lucienne CHAPELLE
22/02/2021 Nicole, Alice COUBE

Horaire de la bibliothèque



Suite au changement d'heure du couvre-feu, la bibliothèque est à présent ouverte de 15h30 à 18h.

Nous continuerons donc d'ouvrir les mardis et vendredis sur cette plage horaire.

À vos agendas !



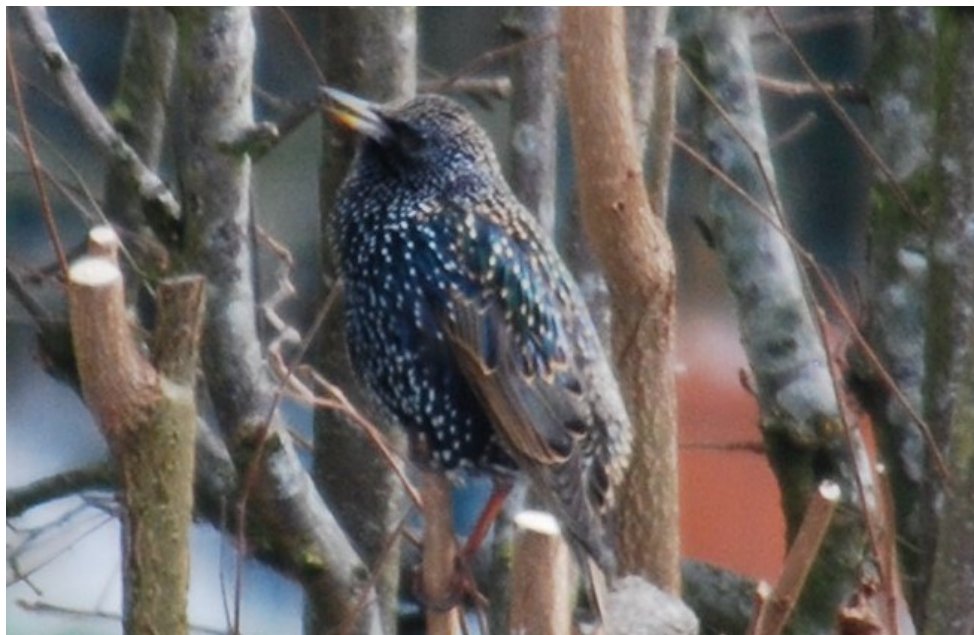
Marché Fermier
de 9h00 à 12h00
Parking de la Ronchère



Installation du **Conseil Municipal des Enfants**, élection d'un(e) Maire et d'un(e) Adjoint



L'heure du conte
de 16h30 à 17h15
À la mairie



Pour ne rien loucher des actualités de votre commune :



houdemont.fr



fb.com/villedehoudemont